

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

du Collège Info-Technique

Troisième rapport d'évaluation

28 octobre 2002

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Québec, le 30 octobre 2002

Madame Giselle Laforest
Directrice des études
Collège Info-Technique
1805, route Transcanadienne
Dorval (Québec) H9P 1J1

**Objet: Révision de la Politique institutionnelle d'évaluation des
apprentissages**

Madame la Directrice,

À sa réunion du 28 octobre dernier, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné les modifications que le Collège Info-Technique a apportées à sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages. Ces modifications, mineures, concernent la transmission des résultats des évaluations des apprentissages et les exigences linguistiques.

Le Collège a augmenté à dix jours, plutôt que cinq, le délai de transmission à l'élève des résultats de l'évaluation finale. Cela constitue un délai raisonnable. Il a de plus ajouté à sa politique un énoncé de principe qui spécifie que les élèves inscrits à un programme d'immersion en langue seconde doivent s'engager à utiliser cette langue seconde lorsqu'ils sont présents dans l'établissement.

Les modifications apportées à la politique ne sont pas de nature à altérer la qualité ni l'équité de l'évaluation des apprentissages. En conséquence, la Commission maintient son jugement, à savoir que la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Collège Info-Technique est **entièrement satisfaisante**.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer